

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 008-187/12/BC

■ Attribution d'une subvention à l'Association Sportive des Postes et Télécommunications Marseille pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing United, du 19 mai 2012 et approbation d'une convention

DCOM 12/7924/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le samedi 19 mai 2012, l'Urban Boxing United proposera une nouvelle grande soirée de boxe au Dôme à Marseille. Soutenu par l'ensemble des collectivités locales, l'Urban Boxing United est un évènement unique dans le monde de la boxe réunissant plus de 3000 personnes, cette manifestation repose sur un principe original : établir des passerelles entre le monde de la boxe, de l'art et de l'entreprise avec une finalité à forte dimension pédagogique et sociale.

A ce titre, le programme 2012 est riche en animations diverses :

- une journée d'action sociale autour des notions de respect des règles, d'autrui et de soi-même réunira plus de 500 enfants,

- une pièce de théâtre intitulée Torito II interprétée par le comédien Jean Jérôme Esposito, qui est également boxeur,

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012

- une journée Boxe N'Foot mettant à l'honneur le mélange des genres mais toujours sur les notions de règles et d'exemplarité.

Les missions et les objectifs de cette association s'inscrivent parfaitement dans les actions menées par Marseille Provence Métropole en matière de politique de la ville.

Au même titre que l'ensemble des collectivités locales, il est donc proposé d'attribuer une subvention à l'Association ASPTT Marseille pour l'organisation de l'événement Urban Boxing United d'un montant de 30 000 euros sur la base d'un budget prévisionnel présenté par l'association de 336 000 euros.

Le plan de financement de la manifestation est le suivant :

- Subvention Ville de Marseille 120 000 euros
- Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 42 000 euros
- Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône 90 000 euros
- Subvention Marseille Provence Métropole 30 000 euros
- Partenariats privés 12 000 euros
- Billetterie 42 000 euros

Cette participation est complétée par la mise à disposition gracieuse d'une partie du réseau C de Mobilier Urbain Pour l'Information (MUPI), du 9 au 16 mai pour un montant de 3 461,50 euros (tarif hebdo).

Conformément à la loi du 12 avril 2000, il convient qu'une convention soit conclue avec l'Association Sportive des Postes et Télécommunications Marseille fixant les obligations respectives des parties.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 0004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir l'action sportive et sociale de cette association.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association ASPTT Marseille de 30 000 euros pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing Unite.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association ASPTT.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Fonction 020 - Nature budgétaire 6743 – Sous-Politique A 330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI